

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 12 décembre 2025

Le 17 décembre 2025 (changement d'heure)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>10<sup>ème</sup> séance de l'année</b>
<b>Séance du 19 décembre 2025</b>	

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 19 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence initialement convoqué à 11 heures 00 minutes par convocation en date du 12 décembre 2025, s'est réuni à 09 heures 30 minutes conformément à la lettre de convocation datée du 17 décembre 2025, à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

**Etaient présents : 26 conseillers communautaires**

**Président** : M. Eric JALTON  
**Vice-présidents** : M. Harry DURIMEL\* (2<sup>ème</sup> vice-président)- M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL\* (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY\* (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)  
**Autres membres du bureau** : M. Pierre THICOT\*- Mme Renée-George NABAJOTH DELOUMEAUX- M. William SURDIN\*- M. Jean-Luc CELIGNY  
**Autres conseillers communautaires** : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS\*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS\*- Mme Sandra ENJARIC\*- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE\*- Mme Marie-Andrée MANDIL\*- Mme Magaly MARCIN\*- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL\*- M. Alain SOREZE EUGENE-Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

En cours de séance :

**Vice-présidente** : Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)  
**Autre membre du bureau** : M. Georges DAUBIN\*  
**Autre conseiller communautaire** : M. Fred EUSTACHE

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3**

**Autres conseillers communautaires** : M. Fulbert HENRY à M. William SURDIN  
Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE à Mme Renée-George NABAJOTH DELOUMEAUX

En cours de séance :

Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

**Nombre de conseillers absents excusés : 12**

**Vice-présidents** : M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)  
**Autre membre du bureau** : M. Fabert MICHELY

En cours de séance :

**Vice-présidents** : M. Georges BREDENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente) *pouvoir à M. Côme Philibert MOUEZA*  
**Autres membres du bureau** : Mme Corine PETRO- Mme Lyliane PIQUION- Mme Laisely PARAT-EDOM  
**Autres conseillers communautaires** : Mme Jaqueline FAVORINUS- M. Côme Philibert MOUEZA

**Nombre de conseillers absents non excusés : 7**

**Autre membre du bureau** : Mme Tania GALVANI  
**Autres conseillers communautaires** : Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE- Mme Nadège THEOPHILE

**Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 26 (dont 13 en visioconférence\*)

Votants : 29 (dont 9 pouvoirs)

▪ Dont pour : 29

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

**Secrétaire de séance :**

Mme Marie-Corine  
LACASCADE-CLOTILDE

Délibération n°2025.12.10/780

**Réduction de la vulnérabilité  
multi-aléas de l'habitat existant –  
Sensibilisation et diagnostics :  
approbation du plan de financement**

**Rapporteuse**

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO  
Rapporteuse de la commission  
Grand et petit cycle de l'Eau

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture  
le : 14 JAN. 2026

- publication sur le site internet  
ou notification, le : 14 JAN. 2026

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.561-3 et D.561-12-7 relatifs au fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

### Considérant le rapport du président ;

La Guadeloupe est classée en zone de **sismicité 5 – très forte**, ce qui implique une exposition élevée du bâti et des populations au risque sismique. Dans ce contexte, la réduction de la vulnérabilité du parc existant **constitue un enjeu majeur** pour la sécurité des personnes et la résilience du territoire.

L'arrêté du 26 mars 2024 définit désormais les types de travaux de réduction de la vulnérabilité au risque sismique éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), permettant aux propriétaires de biens vulnérables d'accéder à des subventions pour la réalisation des travaux préconisés dans le cadre d'un diagnostic.

La Communauté d'Agglomération CAP Excellence est déjà engagée dans ce type de démarche pour les bâtis exposés aux risques d'inondation et/ou de submersion à travers le dispositif Woté kaz an dlo.

**A la faveur de cette dynamique, il est souhaité, en partenariat avec la DEAL Guadeloupe, réaliser une expérimentation à travers la réalisation de 20 diagnostics dits « multi-aléas ».** Il s'agit d'identifier et chercher à réduire la vulnérabilité de bâtiments à usage d'habitation exposés aux risques d'inondation et/ou de submersion mais également au risque sismique.

Cette opération vise à :

- diagnostiquer la vulnérabilité d'un échantillon de 20 habitations inscrits dans le dispositif Woté Kaz An Dlo vis-à-vis du risque sismique ;
- sensibiliser et accompagner les propriétaires sur les mesures de renforcement envisageables ; élaborer des préconisations techniques et financières pour réduire la vulnérabilité du bâti ;
- capitaliser les enseignements de cette expérimentation.

**Le coût total prévisionnel de l'opération est estimé à 32 000€ HT (34 720€ TTC) financé à 100% par l'Etat.**

Pour cela, la Communauté d'Agglomération sollicitera l'accompagnement financier :

- d'un montant de 16 000,00€ HT (17 360,00€ TTC) soit 50% du coût total, au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dans le cadre du dispositif RVPSA (réduction de la vulnérabilité aux phénomènes sismiques), dans le cadre du plan de séisme Antilles ;
- d'un montant de 16 000,00€ HT (17 360,00€ TTC) soit 50% du coût total, au titre du fonds vert.

**Considérant** la forte vulnérabilité du territoire au risque sismique ;

**Considérant** la nécessité d'expérimenter localement des actions de diagnostic et de sensibilisation multi aléas pour réduire la vulnérabilité du parc bâti résidentiel ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission grand et petit cycle de l'Eau réunie le **13 novembre 2025** ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,**

**ARTICLE 1-** D'approuver la mise en œuvre de l'action « *Réduction de la vulnérabilité multi-aléas de l'habitat existant – Sensibilisations et diagnostics* »

**ARTICLE 2-** D'approuver l'engagement de la dépense en section d'investissement et le plan de financement prévisionnel de l'action « *Réduction de la vulnérabilité multi-aléas de l'habitat existant – Sensibilisations et diagnostics* » suivant :

Plan de financement	Montant HT	
	€	%
Etat - FPRNM	16 000,00 €	50 %
Etat – Fonds Verts	16 000,00 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>100%</b>

**ARTICLE 3-** D'autoriser le président à solliciter les aides financières au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) et au titre du fonds vert et à signer tous les documents associés.

**ARTICLE 4-** De donner tout pouvoir au président pour accomplir les formalités nécessaires et signer toutes conventions, pièces, actes et documents relatifs au dossier PAPI du territoire de CAP Excellence.

**ARTICLE 25** - Le président, le directeur général des services de CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers-Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 14 JAN. 2026

Le président de séance

Le président

Eric JALTON



La secrétaire de séance

La 12<sup>ème</sup> vice-présidente

Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 14 JAN. 2026